

Séance du vendredi 11 mars 2022

Date de la convocation: 07/03/2022

Membres en
exercice :

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le onze mars l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,
Laurence HOURLIER, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Adeline BEAUFUMÉ par Olivier MAGUET,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Laurence HOURLIER

Excusés : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR LA SAISON 2022 - (D 2022 009)

Considérant les tarifs adoptés en 2021,

Considérant la nature des demandes formulées pour la location des bungalows,

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les mêmes tarifs pour l'ensemble des hébergements et services, à l'exception des tarifs week-end et nuitée pour les mobil home en moyenne saison qui sont révisés, et de créer un tarif week-end et nuitée pour les mobil home en haute saison ; il propose que la haute saison couvre la période du vendredi 1^{er} juillet inclus au dimanche 4 septembre inclus, les autres périodes d'ouverture étant définies comme moyenne saison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTTE de définir la haute saison du 1^{er} juillet 2022 inclus au 4 septembre 2022 inclus,

ACCEPTTE de maintenir les tarifs à l'exception des tarifs week-end et nuitée pour les mobil home en moyenne saison qui sont respectivement fixés à 143 euros et 91 euros,

ACCEPTTE de créer un tarif week-end et nuitée pour les mobil home en haute saison qui sont respectivement fixés à 198 euros et 143 euros,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.



Le Maire

Olivier MAGUET